

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 223/2022

ENTREPRISE SOCOMATS

Après avoir reçu le contrat du marché n°220/0217/CAB/PROGOU/S.UB/JCMGB/2022, conclu avec la Province du Sud-Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais six cent trente-sept millions cent soixante-sept mille vingt-huit, quinze centimes (CDF 637 167 028,15) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 23/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YUMBA  
Directeur Général a.i.